

**FORMULAIRE DE CANDIDATURE
EMPLACEMENT FORAIN**

conformément à l'article 7
du Règlement communal relatif à l'exercice et à l'organisation des activités foraines et des activités ambulantes de gastronomie foraine sur les fêtes foraines publiques et le domaine public :

Ce formulaire collationnera notamment les renseignements suivants :

Demande un emplacement pour la fête de localité :
Qui se déroule durant la période : **année :**

Les nom et prénom du forain ainsi que son numéro de registre national

Je soussigné nom :
prénom :
numéro de registre national

le domicile auquel les courriers peuvent être adressés au candidat, son numéro de téléphone fixe ainsi que son numéro de GSM et son adresse mail

domicilié rue, numéro :
à code postal : **localité :**
Téléphone GSM : **Téléphone fixe :**
Adresse mail :

son numéro à la Banque Carrefour Entreprise

Numéro à la Banque Carrefour Entreprise :

le nom et le type de métier

Pour le métier :
dénommé :

les dimensions exactes du métier en façade et en profondeur, ou diamètre, et en hauteur, y compris les éventuelles dépendances

longueur : **m ; largeur :** **m soit une superficie de** **m²**
ou diamètre : **m soit une superficie de** **m²**

LE PLACIER VÉRIFIERA LES DIMENSIONS LORS DES FÊTES.

les numéros d'immatriculation et de châssis du métier

les numéros d'immatriculation **et de châssis du métier**

Date

et

Signature du forain :

Remplir les cases grises

Je joins conformément à l'article 7
du Règlement communal relatif à l' exercice et à l'organisation des activités foraines et des activités
ambulantes de gastronomie foraine sur les fêtes foraines publiques et le domaine public

Copie de l'**autorisation patronale** et des **documents d'identité** du candidat ;

La **liste de toutes les personnes** susceptibles d'occuper l'emplacement et visées à l'article 11§1 points 2 à 5 de l'Arrêté royal du 24/09/2006, et copie de leurs documents d'identité ;

Un **extrait de casier judiciaire** de modèle 2 délivré depuis moins de deux mois pour chacune des personnes susceptibles d'occuper l'emplacement et visées à l'article 11§1 points 2 à 5 de l'Arrêté royal du 24/09/2006 ;

La **liste des personnes** (enfants, ouvriers, employés,... et leurs dates de naissance) séjournant sur le champ de foire ou de kermesse ;

Copie des **polices d'assurances en responsabilité civile et incendie et copie des preuves de paiement** des primes y afférentes ;

Une **photo** récente du métier ;

Copie de la preuve, lorsqu'il s'agit d'une **attraction foraine à propulsion** de personnes actionnées par une source d'énergie non humaine que l'attraction satisfait aux dispositions de l'article 10 de l'arrêté royal du 18/06/2003 relatif à l'exploitation des attractions foraines ;

Copie de la preuve que l'attraction foraine, exploitée au moyen **d'animaux**, satisfait aux prescriptions réglementaires en la matière ;

Copie de la preuve que l'établissement de **gastronomie** foraine avec ou sans service de table et les personnes qui y sont occupées satisfont aux conditions réglementaires en matière de santé publique.

conformément à l'article 8 (Des candidatures)
du Règlement communal relatif à l' exercice et à l'organisation des activités foraines et des activités
ambulantes de gastronomie foraine sur les fêtes foraines publiques et le domaine public

La candidature doit être rédigée au moyen de ce formulaire (téléchargé sur le site internet de l'Administration communale de Sambreville) ou sollicité auprès de l'Echevin en charge des festivités.

Elle doit être adressée au Bourgmestre ou à son Echevin délégué, soit par courrier recommandé à la poste avec accusé de réception, soit par courrier déposé, contre accusé de réception, à l'endroit indiqué dans l'avis de vacance, soit sur support durable contre accusé de réception.

Pour être valable, elle doit être introduite dans les formes prescrites et dans le délai prévu à l'avis de vacance et comporter les informations et les documents requis par cet avis ou par le règlement communal.

Après réception de ces renseignements et documents, le Collège ou son délégué vérifiera si le dit titulaire ne se trouve pas dans un cas de suspension ou de retrait d'abonnement.

Si ce n'est pas le cas, il le convoquera pour la signature de son contrat. Cette signature est conditionnée pour toutes les fêtes, de la présentation de l'autorisation patronale originale et la présentation de la preuve de paiement des sommes dues à cette date.

En cas de non réception de l'ensemble des documents sollicités, l'exploitant forain ne pourra occuper son emplacement et l'Administration se réserve le droit, 15 jours avant l'inauguration de la fête foraine publique, de réattribuer l'emplacement par procédure d'urgence.

Ce n'est qu'après validation du dossier par l'Echevin délégué que le contrat pourra être signé. Le contrat n'est valable que pour la durée de la fête foraine mentionnée sur celui-ci.

Remplir les cases grises

À déposer ou renvoyer à l'administration communale de Sambreville, Service Finances, Grand Place 1 à 5060 Sambreville